

## PLAN DE COURS

# DRT-2905 : Législation forestière et éthique

NRC 14356 | Hiver 2022

Préalables : FOR, Crédits exigés : 25 OU SBO, Crédits exigés : 25

Mode d'enseignement : Présentiel-Hybride

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Introduction générale au droit et aux systèmes juridiques québécois et canadien. Étude du corpus législatif dans lequel se pratique la foresterie québécoise. Familiarisation avec les lois et règlements relatifs à l'environnement, aux affaires des entreprises, à l'aménagement du territoire et à la gestion forestière. Étude particulière de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ainsi que des lois et règlements relatifs à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier. Examen des principes qui sous-tendent l'exercice de la profession et du cadre institutionnel prévu pour leur application.

La formation hybride combine, en proportion variable, des activités de formation offertes en présence physique des étudiants et de l'enseignant ainsi que des activités de formation à distance. La partie en ligne du cours se déroule sur monPortail. La partie en présentiel se déroule sur le campus de l'Université Laval à des jours, heures et locaux déterminés. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

## Plage horaire

Cours en classe			
mercredi	13h30 à 16h20	<a href="#">ABP-1111</a>	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022
Classe virtuelle synchrone			
mercredi	13h30 à 16h20		Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=138143>

## Coordonnées et disponibilités

Luc Bouthillier

*Titulaire*

[Luc.Bouthillier@sbfd.ulaval.ca](mailto:Luc.Bouthillier@sbfd.ulaval.ca)

Gilbert-M. Noreau

*Chargé de cours*

[gilbert.noreau@fd.ulaval.ca](mailto:gilbert.noreau@fd.ulaval.ca)

*Disponibilités*

Sur rendez-vous.

Martin Thiboutot

*Chargé de cours*


[martin.thiboutot@fd.ulaval.ca](mailto:martin.thiboutot@fd.ulaval.ca)

*Disponibilités*

Sur rendez-vous.

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>5</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Examen de mi-session (en ligne) .....	5
Examen final (en ligne) .....	6
Barème de conversion .....	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	7
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	8
Absence aux examens .....	8
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	8
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>8</b>
Matériel obligatoire .....	9
<b>Bibliographie</b> .....	<b>9</b>
Bibliographie .....	9

# Description du cours

---

## Introduction

Introduction générale au droit et aux systèmes juridiques québécois et canadien. Étude du corpus législatif dans lequel se pratique la foresterie québécoise. Familiarisation avec les lois et règlements relatifs à l'environnement, aux affaires corporatives, à l'aménagement du territoire et à la gestion forestière. Étude particulière de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* ainsi que des lois et règlements relatifs à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier. Examen des principes qui sous-tendent l'exercice de la profession et du cadre institutionnel prévu pour leur application

## Objectifs généraux

Ce cours vise à donner aux étudiant (e) (s) les connaissances de base en ce qui a trait au droit en général et plus particulièrement en ce qui concerne la législation forestière québécoise ainsi que les principes éthiques qui encadrent l'exercice de la profession d'ingénieur forestier. Au terme du cours, les étudiant (e) (s) devraient avoir une connaissance :

- de l'organisation des systèmes juridiques canadien et québécois ainsi que des principes généraux du droit, entre autres, en matière de droit des biens, de responsabilité civile et des affaires ;
- de l'état du droit québécois en matière de gestion forestière, de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire ;
- des principes éthiques qui sous-tendent l'exercice de la profession d'ingénieur forestier.


Dans une perspective plus générale, le cours a aussi pour but de développer la capacité des étudiants à appliquer des règles de droit ou d'éthique à des situations concrètes, c'est-à-dire à porter des jugements juridiques et éthiques sur la réalité qui les entoure.

## Approche pédagogique

Le cours se déroule principalement sous la forme d'exposés magistraux, d'exercices, de conférences et de questions nécessitant la participation de l'étudiant (e) à raison de trois (3) heures par semaine. **Avant chaque séance de cours**, l'étudiant (e) devra faire les lectures (législation, doctrine, jurisprudence ou autres textes) de même que les exercices proposés au programme.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu et activités

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<a href="#">Thème 1 : Introduction au droit (GMN) - Séance Zoom à 13h30</a>	12 janv. 2022
<a href="#">Thème 2 : Introduction au droit (suite) (GMN) - Séance Zoom à 13h30</a>	19 janv. 2022
<a href="#">Thème 3 : Droit des forêts publiques - Séance 1 (MT) - Séance Zoom</a>	26 janv. 2022
<a href="#">Thème 4 : Droit des forêts publiques - Séance 2 (MT) - Séance Zoom</a>	2 févr. 2022
<a href="#">Thème 5 : Introduction au droit civil (GMN) - Cours en classe à 13h30 au ABP-0160</a>	9 févr. 2022

Thème 6 : Droit des forêts publiques - Séance 3 (MT) - Séance Zoom	16 févr. 2022
Examen de mi-session (en ligne) : Durée = 3 heures	23 févr. 2022
Thème 7 : Aux origines de l'éthique et de ses champs d'application (FG-LB)	2 mars 2022
Semaine de lecture du 7 au 11 mars (pas de cours)	
Thème 8 : L'éthique: Mode d'emploi pour une éthique appliquée (FG-LB)	16 mars 2022
Thème 9 : Introduction au droit des forêts privées (MT) - Cours en classe à 13h30 au ABP-0160	23 mars 2022
Thème 10 : Introduction au droit civil (suite) (GMN) - Cours en classe à 13h30 au ABP-0160	30 mars 2022
Thème 11 : Introduction au droit des affaires (GMN) - Cours en classe à 13h30 au ABP-0160	6 avr. 2022
Thème 12 : Introduction au droit de l'environnement (MT)	13 avr. 2022
Examen de fin de session (en ligne) : Durée = 3 heures	20 avr. 2022

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen de mi-session (en ligne)	Le 23 févr. 2022 de 13h30 à 18h30	Individuel	50 %
Examen final (en ligne)	Le 20 avr. 2022 de 13h30 à 18h30	Individuel	50 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Examen de mi-session (en ligne)

Titre du questionnaire :	<a href="#">Examen de mi-session (en ligne) - DRT-2905 - Législation forestière et éthique</a>
Période de disponibilité :	Le 23 févr. 2022 de 13h30 à 18h30
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	50 %
Directives :	

#### Volet juridique

- Cet examen compte pour 50% de la note finale. Il est noté sur 50 points.
- Le questionnaire d'examen comporte XXXXXXXXXXXX questions, pour une valeur totale de 50 points.
- Vous disposez de trois heures (3h) pour compléter l'examen, à l'intérieur d'une plage de cinq heures (5h), soit de 13h30 à 18h30.
- Motivez chacune de vos réponses en référant de façon précise aux dispositions pertinentes du *Code civil du Québec*, du *Code de procédure civile* ou des lois ou règlements connexes ou, le cas échéant, à la jurisprudence ou doctrine pertinentes.
- La référence à un article de loi ou de règlement doit comprendre le numéro de **l'alinéa et/ou du paragraphe** pertinent lorsqu'il y a lieu.

- Aucun point ne sera accordé pour la seule mention d'une motivation si la réponse est inexacte dans sa formulation. De même, aucun point ne sera accordé pour une réponse ambivalente
- Le cas échéant, il vous sera demandé de limiter la longueur de vos réponses, soit en termes du nombre de lignes ou de mots. Nous vous demandons de vous conformer à cette exigence.
- Le questionnaire n'est pas optimisé pour iPad ou autre tablette. Il est fortement recommandé d'y répondre par ordinateur.
- Vous pouvez utiliser tout le matériel didactique.
- Vous ne pouvez utiliser le Forum pendant la durée de cet examen.
- Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.
- Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.
- Il est interdit de révéler le contenu des questions.

---

Le non respect de ces directives constitue une infraction aux articles 23 et suivants du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

---

- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
- Votre résultat pour cet examen de mi-session, sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque la correction en aura été complétée.
- Bonne chance !

Luc Bouthillier

Gilbert-M. Noreau

Martin Thiboutot

---

## Examen final (en ligne)

Titre du questionnaire :	<a href="#">Examen de fin de session (en ligne) - DRT-2905 - Législation forestière et éthique</a>
Période de disponibilité :	Le 20 avr. 2022 de 13h30 à 18h30
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	50 %
Directives :	

### Volets juridique et éthique

- Cet examen compte pour 50% de la note finale. Il est noté sur 50 points.
- Le questionnaire d'examen comporte XXXXXXXXXX questions, pour une valeur totale de 50 points.
- La matière n'est **pas** cumulative.
- Vous disposez de trois heures (3h) pour compléter l'examen, à l'intérieur d'une plage de cinq heures (5h), soit de 13h30 à 18h30.
- À moins d'indication contraire dans une question donnée, motivez chacune de vos réponses en référant de façon précise aux dispositions pertinentes du *Code civil du Québec*, du *Code de procédure civile* ou des lois ou règlements connexes ou, le cas échéant, à la jurisprudence ou doctrine pertinentes.
- La référence à un article de loi ou de règlement doit comprendre le numéro de **l'alinéa et/ou du paragraphe** pertinent lorsqu'il y a lieu.
- Aucun point ne sera accordé pour la seule mention d'une motivation si la réponse est inexacte dans sa formulation. De même, aucun point ne sera accordé pour une réponse ambivalente
- Le cas échéant, il vous sera demandé de limiter la longueur de vos réponses, soit en termes du nombre de lignes ou de mots. Nous vous demandons de vous conformer à cette exigence.

- Le questionnaire n'est pas optimisé pour iPad ou autre tablette. Il est fortement recommandé d'y répondre par ordinateur.
- Vous pouvez utiliser tout le matériel didactique.
- Vous ne pouvez utiliser le Forum pendant la durée de cet examen.
- Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.
- Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.
- Il est interdit de révéler le contenu des questions.

Le non respect de ces directives constitue une infraction aux articles 23 et suivants du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
- Lorsque la correction de l'examen de fin de session aura été complétée, les résultats en seront publiés dans la section «Évaluation et résultats» du menu «Plan de cours». Vous aurez alors accès en ligne, à votre questionnaire d'examen et au corrigé de celui-ci.
- Bonne Chance !

Luc Bouthillier

Francis Gaumont

Gilbert-M. Noreau

Martin Thiboutot

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Le barème de conversion (échelle numérique d'équivalence) suivant a été retenu pour le cours DRT-2905-LÉGISLATION FORESTIÈRE ET ÉTHIQUE :

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Matériel didactique



---

## Matériel obligatoire

Le matériel dont vous avez besoin pour ce cours, est accessible sur le site même du cours. Il se compose pour chacun des douze (12) modules (thèmes), soit de fichiers de textes à lire ou à consulter, soit de liens Web à des lois ou règlements, soit de présentations de diapositives. Vous pourrez **télécharger, imprimer et conserver** sur support papier ce dont vous avez besoin (textes, articles de lois ou de règlements et diapositives), pour compléter vos notes personnelles en vue des deux examens prévus au programme.

---

## Bibliographie

### Bibliographie

1. Hubert Reid, Ad. E. et Simon Reid (avec la collaboration de), *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, 5<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2015, édition révisée, 2016;
2. H. Brun, G. Tremblay et E. Brouillet, *Droit constitutionnel*, 6<sup>e</sup> édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2014;
3. J. Bouffard, *Traité du domaine : Traité de droit domaniale*, Québec, Le Soleil, 1921;
4. P. Labrecque, *Le domaine foncier au Québec*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1997;
5. P.-C. Lafond, *Précis de droit de biens*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Éditions Thémis, 2007;
6. D.-C. Lamontagne, *Biens et propriété*, 8<sup>e</sup> édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2018;
7. S. Normand, *Introduction au droit des biens*, 3<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2019;
8. D.-C. Lamontagne et P. Duchaine, *La publicité des droits*, 6<sup>e</sup> édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2018;
9. J.-L. Baudouin, P. Deslauriers et B. Moore, *La responsabilité civile*, 8<sup>e</sup> édition, Volume 1, Principes généraux et Volume 2, Responsabilité professionnelle, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2014.
10. Beauchamp, A. et J. Harvey, 1987, *Repères pour demain*, Bellarmin, 157 p.
11. Dubos, R. 1974, *Choisir d'être humain; notre terre et son avenir*, Col. Médiations, Denoël/Gonthier, 209 p.
12. Gosseries A. 1997, *L'éthique environnementale aujourd'hui*, Chaire Hoover, Université de Louvain-la-Neuve, texte de conférence Doch-37, 23 p.
13. Irland, L.C., 1994, *Ethics in forestry*, Timber Press, Portland , 458 p.
14. Kennedy, J.J., M.P. Dombeck et N.E. Koch, 1998, « Valeurs, opinions et aménagement des forêts en occident à la fin du XX<sup>e</sup> siècle » in *Unasylva* 49 (192) : 16-26.
15. Leopold, A. 1949 (2000), *Almanach d'un comté des sables*, GF Flammarion, 290 p.
16. Mercier, S., 1999, *L'éthique dans les entreprises*, Collection repères, La découverte, 123 p.
17. Parizeau, Marie-Hélène, (1997), « L'intégrité scientifique » in *Ethica*, numéro spécial sur le colloque De l'éthique aux éthiques, 9(2) : 243-258.
18. Savater, F., 1994, *Éthique à l'usage de mon fils*, Éditions du Seuil, 180 p.
19. Stuart Mill, J., 1859, *De la liberté*, traduit par L. Lenglet (1990) Gallimard collection Folio-essais, 242 p.
20. Villemure, R., 2019, "L'éthique pour tous et ...même vous", Éditions de l'Homme, 214 p.
21. Whitney, N.J. 1998, *Tools for ethical decision making in forestry*, Lakehead University, 17 p.
22. Zaccai, E. (2002) « De la prévention à la précaution et réciproquement » in *Éthique publique* 4(2) : 23-39.